



DOSSIER D'INSCRIPTION ALL IN MOVE 2024/2025

Dossier à fournir avec

- Le règlement de la cotisation dans son intégralité
 - Un certificat médical de -3 ans
- Une attestation d'assurance par adhérent (responsabilité civile)

Tout dossier d'inscription incomplet ne sera accepté.

Toute inscription vaut acceptation du règlement intérieur.

COURS : PILATES **adultes 75€/an** PILATES **seniors (+55 ans) 75€/an**

BODYFITNESS +14 ans **75€/an** KRAV MAGA **140€/an** BODYFITNESS 5/9 ans **60€/an**

(donne accès aux 2 cours de krav maga)

INFOS ADHERENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Code postal, ville :

Tel portable :

E-mail :

INFOS RESPONSABLE LEGAL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

.....

Code postal, ville :

Tel portable :

E-mail :

COTISATION

Cours choisi(s) :

Pack Famille (-10% dès la deuxième cotisation au sein du même foyer) :

OUI NON

TOTAL EN € :

Règlement : chèque espèces

Paiement en plusieurs fois par chèque UNIQUEMENT (3x maximum) :

OUI NON (les 3 chèques devront être donnés à l'inscription)

.....

.....

Pour suivre les actualités de l'association rendez-vous sur la **page Facebook** :

ALL IN MOVE Noyelles les Vermelles

Ou sur notre SITE INTERNET : WWW.ALLINMOVE.FR

L'association est aussi joignable par téléphone au 07.61.07.62.51 ou par mail à asso.allinmove@gmail.com

AUTORISATIONS 2024/2025

Je soussigné(e), Mr ou Mme.....

En signant ce document,

- Autorise l'association et ses membres à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.
- Autorise l'association à utiliser mon image ou celle de mon enfant dans tous les moyens de communications.

Mon enfant de moins de 18 ans :

- N'est pas autorisé à rentrer seul la salle à la fin des cours.
- Est autorisé à rentrer seul la salle à la fin des cours. L'association se décharge de toute responsabilité en cas de problème.

Date :

Signature de l'adhérent ou du responsable légal (si adhérent mineur) précédé de la mention « Lu et approuvé » :

Règlement intérieur de l'association de loi 1901 ALL IN MOVE.

Article 1 – Inscription :

Tout nouvel adhérent à l'association ALL IN MOVE bénéficie d'une séance d'essai offerte à la section de son choix avant de confirmer son adhésion. Cet essai aura lieu la semaine du 9 septembre 2024. Passé cette semaine d'essai, un essai est toujours possible tout au long de l'année au tarif unique de 3€ la séance dans le cours de son choix.

Les cours de l'association ALL IN MOVE sont dispensés de septembre 2024 à juin 2025.

Tout dossier d'inscription complété et signé vaut acceptation du règlement intérieur de l'article 1 à 5.

Un certificat médical est obligatoire pour chaque discipline ainsi qu'une attestation de responsabilité civile.

Article 2 – Places limitées :

L'association ALL IN MOVE est dans l'obligation de limiter le nombre d'inscrits par section en fonction de la taille de ses locaux ; au-delà du seuil fixé, l'association ne pourra plus accepter d'inscription.

Bodyfitness 5/9 ans : 25 places maximum

Bodyfitness +14 ans : 30 places maximum

Pilates : 30 places maximum par cours

Krav Maga (**débutants et avancés confondus**) : 80 places maximum

Article 3 – cotisation :

Le règlement de/des cotisation(s) doit être joint à ce dossier d'inscription.

Les cotisations aux cours ne sont ni échangeables, ni remboursables. Le paiement de/des cotisation(s) peut être réglé en trois fois maximum uniquement par chèque. Les dates d'encaissements des chèques devront être inscrites au crayon à papier au dos des chèques.

Pack Famille : A partir de deux cotisations au sein du même foyer, une remise de 10% sur le montant total des cotisations est effectuée.

Tout adhérent souhaitant s'inscrire en cours d'année bénéficiera d'un aménagement de sa cotisation annuelle au prorata.

Article 4 – consignes pendant les cours :

Durant la durée de présence des adhérents aux cours de l'association ALL IN MOVE, il est demandé :

- d'avoir une tenue conforme à la pratique du sport pour la sécurité de l'adhérent. (tenue confortable et baskets)

- d'éviter si possible le port d'objets de valeur.
- de respecter les locaux et le matériel mis à dispositions pour les cours.
- de ne pas consommer d'alcool et/ou de substances illicites pendant les cours.
- de prévenir les membres de l'association et l'animateur en cas d'arrêt de la discipline.
- d'avoir un comportement respectueux envers les autres adhérents ainsi qu'envers l'animateur ; l'animateur ainsi que les membres du bureau de l'association ALL IN MOVE se réservent le droit d'exclure temporairement ou définitivement un adhérent ayant un comportement dérangeant le bon déroulement de la section.
- en cas de perte et/ou de vols d'objets personnels, l'association ALL IN MOVE ne pourra être tenue responsable.
- seuls les adhérents ont accès à la salle de cours, les parents ainsi que les personnes extérieures à l'association ne sont pas autorisés à assister aux cours.

Article 5 : Droit à l'image :

L'association ALL IN MOVE se réserve le droit d'utiliser, avec l'autorisation au préalable des parents des enfants mineurs et des adhérents majeurs, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des adhérents inscrits à des fins de publicité et de communication dans le cadre stricte de l'association ALL IN MOVE.

Tout dossier d'inscription daté et signé vaut acceptation du règlement intérieur ci-dessus et de la rubrique « autorisations 2024/2025 ».